



**Proposition en vue de la préparation du budget fédéral
Comité permanent des finances**

6 août 2014

Association canadienne des dépanneurs en alimentation
220, Wycroft Road, bureau 103
Oakville, ON L6K 3V1
Tél. : 877-934-3968

RÉSUMÉ

Les propriétaires de petites entreprises sont le pilier de l'économie canadienne. Le gouvernement du Canada a d'ailleurs pris plusieurs mesures importantes pour reconnaître leur valeur et leur contribution au tissu économique national. Les **190 000 Canadiens** qui travaillent dans l'industrie des dépanneurs représentent un groupe essentiel dans ce vaste réseau d'entrepreneurs.

Bien des gens ne réalisent pas l'importance de la contribution de ce groupe à l'économie canadienne. Pourtant, les dépanneurs injectent plus de **40 milliards de dollars** à l'économie canadienne et achètent pour plus de **22 milliards de dollars** en biens et services chaque année.

Avec plus de 23 000 dépanneurs au Canada, qui servent plus de 10 millions de personnes par jour, l'industrie des dépanneurs est beaucoup plus qu'un regroupement de petites entreprises. Les dépanneurs sont au cœur de notre économie et de nos milieux de vie.

Nous espérons que notre collaboration avec le gouvernement du Canada en vue de régler les problèmes auxquels nous faisons face permettra à l'industrie canadienne des dépanneurs de s'épanouir.

Recommandations :

- **que le gouvernement du Canada applique et accélère la procédure de perception des amendes et/ou qu'il précise le temps nécessaire pour procéder au recouvrement des amendes afin de dissuader la contrebande de tabac;**
- **que le gouvernement du Canada augmente la présence de la GRC dans l'Est et l'Ouest du Canada afin de lutter contre la menace croissante du tabac de contrebande dans ces régions;**
- **que le gouvernement du Canada contribue à la sensibilisation de la population aux risques du tabac de contrebande à l'aide des documents déjà traduits et d'autres mesures de sensibilisation;**
- **que le gouvernement du Canada réduise les frais de transaction par carte de crédit et assure l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada;**
- **que le gouvernement du Canada reconnaisse les conséquences de la complexité de la réglementation sur les petites entreprises et qu'il collabore avec les provinces afin de réduire la lourdeur administrative;**
- **que le gouvernement du Canada consulte l'industrie des dépanneurs avant d'introduire de nouvelles réglementations ayant des conséquences sur les exploitants de dépanneurs afin de s'assurer qu'elles sont bel et bien nécessaires et, le cas échéant, qu'elles soient le plus efficaces possible.**

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉPANNEURS EN ALIMENTATION

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) représente plus de 23 000 dépanneurs en alimentation au Canada. Elle travaille en collaboration avec quatre associations régionales affiliées : la Western Convenience Stores Association (WCSA), l'Ontario Convenience Stores Association (OCSA), l'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA) et l'Atlantic Convenience Stores Association (ACSA).

Les dépanneurs contribuent à l'économie de presque toutes les municipalités canadiennes, en milieu rural comme en milieu urbain. Notre initiative pour une vente au détail responsable (Responsible Community Retailing Initiative ou RCRI) illustre bien notre engagement à aider les détaillants et leurs employés à maintenir des normes élevées en matière de professionnalisme, d'éthique de travail et de santé et sécurité du public.

Voici les programmes de la RCRI offerts à tous les dépanneurs du Canada :

- la formation *Pièce d'identité sur la vérification de l'âge*, qui aide les détaillants et leurs employés à respecter les réglementations applicables lorsqu'ils vendent des produits interdits aux mineurs, comme les billets de loterie, les produits du tabac, les feux d'artifice, la bière et le vin;
- la formation *Sensibilisation à la contrebande*, qui aide les détaillants à identifier les produits du tabac de contrebande et qui les informe des conséquences entourant la vente de ces produits (amendes et sanctions).

LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES DÉPANNEURS

L'ACDA est extrêmement reconnaissante d'avoir eu la possibilité de travailler de concert avec le gouvernement fédéral sur des enjeux tels que l'étiquetage alimentaire et nutritionnel, les frais de carte de crédit, le projet de loi C-10 et la *Loi sur l'arrestation par des citoyens et la légitime défense*. Toutes ces initiatives sont importantes pour nos détaillants et notre industrie, et nous sommes prêts à poursuivre cette collaboration.

Toutefois, malgré ces initiatives positives, notre industrie doit encore relever de nombreux défis, pour lesquels nous proposons les solutions suivantes.

La menace constante du tabac de contrebande au Canada

L'un des premiers enjeux ayant des conséquences importantes sur l'industrie des dépanneurs au Canada est le trafic et la vente de produits du tabac de contrebande. Ces produits du tabac ne respectent pas les réglementations canadiennes, particulièrement en ce qui concerne la taxation, l'importation, le timbrage, la fabrication et la distribution.

Les cigarettes de contrebande sont généralement fabriquées dans des usines situées sur des réserves indiennes au Canada et aux États-Unis, puis distribuées en grande quantité à l'extérieur des réserves par l'entremise de réseaux bien établis. Ces produits sont ensuite vendus dans des « comptoirs à tabac » illégaux, ou par des trafiquants, pour seulement 10 ou 15 \$ pour 200 cigarettes, sans payer les taxes ni respecter les réglementations applicables.

Les conséquences négatives du commerce du tabac de contrebande sont nombreuses, dont la perte de revenus pour le gouvernement. Or, il s'agit de sommes considérables étant donné la hausse récente des taxes fédérales sur les produits du tabac.

La contrebande rend les produits du tabac accessibles et abordables pour les jeunes. Alors que le gouvernement incite les jeunes à ne pas fumer, le prix extrêmement modeste des cigarettes de contrebande est très plus attrayant et peut augmenter la consommation de tabac.

Ces réseaux complexes de trafic de tabac de contrebande ne se limitent pas aux réserves; ils s'étendent partout dans l'Est et l'Ouest du Canada. Ces réseaux sont généralement associés au crime organisé, qui tire des profits énormes de la vente du tabac de contrebande, d'autres drogues illégales et d'armes, qui sont souvent confisquées lors des saisies de tabac de contrebande. Or, ces groupes et leurs complices subissent peu ou pas de mesures financières dissuasives, car le gouvernement ne perçoit pas les amendes fédérales qui leur sont imposées.

La vente de tabac de contrebande peu coûteux a des conséquences énormes sur la sécurité publique, de même que sur les propriétaires de petites entreprises. Nos détaillants ont ressenti les conséquences de la hausse de la taxe fédérale sur le tabac du budget 2014 presque immédiatement.

Avec la flambée des prix du tabac et la demande constante pour ce produit, la contrebande, qui se limitait autrefois à l'Ontario et au Québec, est désormais présente partout au Canada, d'après les études sur le tabac de contrebande menées par nos associations affiliées. En mai 2014, le tabac de contrebande représentait **51,6 %** du tabac consommé dans les écoles secondaires et les universités de la Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, la consommation de tabac de contrebande a augmenté de 40 % en un an, passant de 14,6 %, en 2013, à 20,4 %, en 2014, d'après une étude récente de l'ACSA.

Alors que les saisies de tabac de contrebande dans le Centre du Canada ont augmenté grâce au travail acharné des représentants de la loi, cette activité criminelle s'est déplacée vers d'autres régions du pays où les ressources fédérales consacrées à la lutte contre ce fléau sont moins importantes.

L'ACDA souhaite donc soulever les principaux enjeux entourant le tabac de contrebande non taxé et présenter ses recommandations pour lutter contre ce fléau.

Enjeu : *Les amendes imposées pour les infractions liées au tabac de contrebande ne sont pas toujours perçues, ce qui réduit leur effet dissuasif sur les trafiquants.*

Recommandation : L'ACDA recommande que le gouvernement du Canada applique et accélère la procédure de perception des amendes et/ou qu'il précise le temps nécessaire pour procéder au recouvrement des amendes afin de dissuader la contrebande de tabac.

Enjeu : *La présence du tabac de contrebande représente une menace pour la sécurité de nos communautés en raison de ses nombreux liens avec le crime organisé. Un problème qui prend rapidement de l'ampleur partout au Canada.*

Recommandation : L'ACDA recommande que le gouvernement du Canada augmente le financement de la GRC dans l'Est et l'Ouest du Canada afin d'augmenter la présence policière chargée de lutter contre la contrebande de tabac.

Enjeu : *La population est très peu consciente des conséquences juridiques et sociales de l'achat de tabac de contrebande. De plus, les dépanneurs sont les seuls garde-fous qui empêchent les jeunes d'avoir accès aux produits interdits aux mineurs.*

Recommandation : L'ACDA recommande que le gouvernement du Canada finance des campagnes de sensibilisation sur les conséquences de la vente et de l'achat de produits du tabac de contrebande. De plus, elle demande au gouvernement de l'aider à traduire son cours sur la sensibilisation aux risques associés au tabac de contrebande et son code de déontologie dans d'autres langues que l'anglais et le français afin que tous les détaillants du pays puissent les lire.

Frais de transaction par carte de crédit ayant des conséquences négatives sur le revenu des dépanneurs

Les frais de transaction par carte de crédit imposés aux détaillants canadiens sont parmi les plus élevés au monde, soit entre 1,5 et 4 % du montant de l'achat. Ces frais limitent énormément la capacité des entreprises, particulièrement des petites entreprises, à rester concurrentielles et à servir leur clientèle partout au Canada.

Si plusieurs facteurs influent sur le prix de détail et l'emploi – comme le coût des matières premières, le coût des produits manufacturiers, le transport, le salaire minimum et les charges réglementaires –, les frais de transaction par carte de crédit ont des conséquences tant pour les détaillants que pour les consommateurs.

Ces frais élevés limitent la capacité des détaillants à investir dans leurs entreprises et leurs communautés, de même que leur capacité à embaucher de nouveaux employés. De plus, ces frais augmentent les prix imposés aux consommateurs, même à ceux qui paient en argent comptant ou par carte de débit.

Une réduction des frais de transaction par carte de crédit serait à l'avantage des consommateurs et des communautés partout au Canada, puisque cela permettrait à nos membres d'investir dans leurs entreprises, de créer plus d'emplois et de réduire les prix à la consommation.

Enjeu : *Les frais de transaction par carte de crédit imposés au Canada sont parmi les plus élevés au monde, ce qui nuit aux petites entreprises et impose une pression à la hausse sur les prix à la consommation.*

Recommandation : L'ACDA presse le gouvernement du Canada de réduire les frais de transaction par carte de crédit et d'assurer l'équité et la transparence dans l'industrie des paiements au Canada.

Surréglementation de l'industrie des dépanneurs

La réglementation de l'industrie des dépanneurs au Canada prend de l'ampleur année après année, limitant du coup la croissance et la prospérité des propriétaires de petites entreprises. Les dépanneurs doivent respecter plusieurs réglementations fédérales, qui sont à la fois coûteuses en argent et en temps. Résultat : la productivité et la croissance économique diminuent.

En 2013, l'ACDA a mené une étude sur le nombre de lois et règlements s'appliquant à l'industrie des dépanneurs à l'échelle fédérale, provinciale et municipale dans cinq grandes villes du pays, soit Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax. Cette étude révèle que 868 lois et règlements ont une incidence directe sur les exploitants de dépanneurs. D'après les estimations, les coûts associés à la conformité à ces lois et règlements s'élèvent à plus de 10 000 \$ par année par commerce. Cela représente une grosse somme pour les propriétaires de petites entreprises. Or, cela peut les empêcher de se concentrer sur l'exploitation de leur commerce, l'embauche de nouveaux employés, l'achat d'équipement ou l'investissement dans des agrandissements.

L'ACDA propose donc que le gouvernement adopte les recommandations suivantes pour assurer la croissance du secteur des petites entreprises.

Enjeu : *La complexité des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux entraîne des coûts importants en temps et en argent pour les petites entreprises.*

Recommandation : L'ACDA demande que le gouvernement du Canada reconnaisse les conséquences de la complexité des réglementations sur les petites entreprises, qu'il collabore avec les provinces et les municipalités afin de réduire la lourdeur administrative, qu'il supervise le processus de rationalisation des réglementations et qu'il vise l'harmonisation des lois et règlements, dans la mesure du possible.

Enjeu : *Souvent, les nouvelles initiatives ou réglementations gouvernementales sont introduites sans consulter les propriétaires et les exploitants de petites entreprises de l'industrie des dépanneurs.*

Recommandation : L'ACDA recommande que le gouvernement du Canada consulte l'industrie des dépanneurs avant d'introduire des réglementations ayant des conséquences sur les exploitants de dépanneurs afin de s'assurer qu'elles soient bel et bien nécessaires et, le cas échéant, qu'elles soient le plus efficaces possible.